



CONSEIL
DE QUARTIER

Vieux-Québec – Cap-Blanc – colline Parlementaire

CIRCULATION ET BRUIT DANS LE QUARTIER VIEUX – QUEBEC – CAP BLANC – COLLINE PARLEMENTAIRE

Préambule

Un comité a été mandaté par le conseil de quartier, à l'automne 2009, afin de faire des recommandations sur les nombreux points en suspens concernant la circulation dans le quartier ainsi que sur le bruit et autres nuisances. Plusieurs mémoires ou recommandations ont déjà, par le passé, été soumis tant par le Comité consultatif que par le Comité des citoyens du Vieux-Québec.

Le comité de travail est composé de membres du conseil d'administration du conseil de quartier, MM. Daniel Deraîche et Raynald Goulet et M^{me} Lyne Fafard. M^{me} Claudette Bhérer, Directrice générale de l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean a bien voulu joindre ses observations. Après avoir inventorié les points sensibles, le comité, dans un rapport succinct, propose un certain nombre de recommandations. Un plan d'action suivra en concertation avec les résidents, les commerçants ainsi que les travailleurs du quartier.

1. Recommandations concernant la circulation dans le quartier

La vitesse

Surveiller dûment la vitesse sur le boulevard Champlain dans le secteur du Cap-Blanc, notamment dans les périodes de beau temps et aux heures de pointe.

Traiter sur un pied d'égalité les camions, les motocyclettes et les automobiles en leur infligeant les mêmes contraventions pour leurs infractions au Code de la route.

Installer un photoradar sur le boulevard Champlain en face de la coopérative d'habitation

Circulation des autobus urbains (Réseau de transport de la Capitale)

Faciliter le transport en commun en utilisant mieux dans le Vieux-Québec le relais et l'alternative qu'est l'écolobus et en améliorant la jonction de cet autobus électrique avec les différentes correspondances des parcours réguliers.

Conserver le RTC sur les heures de pointe à l'intérieur du Vieux-Québec.

Surveiller la vitesse des autobus urbains sur la rue Champlain.

Implanter un lien permanent entre le boulevard Champlain, le chemin du Foulon à Sillery relié au parcours du 16, afin de desservir efficacement cette artère et d'éviter de faire le tour de la ville pour se rendre à l'université ou à Sainte-Foy.

Circulation des autobus touristiques

Mettre de l'avant les propositions du plan directeur et les diverses recommandations.

Interdire la circulation des autobus touristiques sur la rue Champlain et émettre un règlement concernant les freins moteurs.

Circulation des motos et motocyclettes

Cette circulation est interdite dans le Vieux-Québec, sauf pour les résidents. Il est donc demandé à la Ville d'appliquer l'interdiction de circuler pour les motos et motocyclettes à l'intérieur du périmètre historique. La signalisation de cette interdiction doit être visible à chaque point d'accès de l'arrondissement historique.

Des statistiques devraient être tenues quant au nombre de deux-roues circulant dans le Vieux-Québec par beau temps afin d'avoir le tableau de la situation réelle.

Circulation des camions

En ce qui a trait aux livraisons, la réglementation actuelle est acceptable : elle permet la livraison jusqu'à 11 h (le matin), sauf pour les matières périssables (nourriture) pour la restauration et les déchets médicaux (Hôtel-Dieu).

Le port de Québec, secteur Cap-Blanc pose des problèmes particuliers du fait de la manipulation du vrac dont le volume y a quasiment quadruplé. L'arrivée ou le départ des marchandises, céréales ou composés servant à fabriquer du béton occasionnent de la pollution, jour et nuit. Il s'agit concrètement des bruits et poussières provenant des différents matériaux stockés et déplacés ou des pelles mécaniques et de la machinerie. De plus, ce vrac étant entreposé à l'air libre, il en résulte des transferts et accumulations vers les terrains, autos et résidences avoisinants.

Circulation des cyclistes

Aménager dans le Vieux-Québec et partout dans le quartier, des supports à bicyclettes afin d'encourager ce mode de transport.

Bien identifier les parcs pour les cyclistes.

Constatant que la piste cyclable qui longe le quartier du Cap-Blanc est dans les faits un axe de déplacement contingenté, il est demandé un réexamen de la situation afin que piétons et cyclistes ne se côtoient pas sur les mêmes parcours. Les promenades en familles sont périlleuses du fait du comportement de certains cyclistes « extrêmes ».

Il serait préférable que cette partie de la piste cyclable soit divisée et doublée d'un parcours piéton afin de sécuriser le secteur.

Lien entre la Haute-Ville et la Basse-Ville

Le comité se réjouit que l'accès à la Haute-Ville soit possible pour les piétons ou les cyclistes tout au long de l'année en ce qui concerne les escaliers qui sillonnent le Cap-Blanc (Terrasse Dufferin, escalier de Cap-Blanc, escalier Saint-Denis). Il déplore qu'il n'en soit pas de même en ce qui concerne la côte Gilmour, inaccessible aux automobiles, dès la première tombée de neige. Il demande que la Ville intervienne auprès du gouvernement fédéral pour remédier à cette situation.

Sens de la circulation

Il semble y avoir consensus quant aux sens uniques à l'intérieur du Vieux-Québec

2. Recommandations concernant le bruit dans le quartier

Bruit et circulation

Appliquer le règlement municipal no 1869 de 1971 émis sous l'administration Lamontagne et amendé le 18 décembre 1995 *concernant le bruit causé par les véhicules automobiles et autres nuisances*. Ce règlement touche aussi les silencieux modifiés sur les automobiles, les motocyclettes ou les camions, et ce, dans l'ensemble de la ville de Québec. Un tel règlement est appliqué actuellement dans la ville de Saguenay.

Bruit et population

Appliquer la politique en matière de bruit (révisée en 1995), et ce, dans son intégrité et être vigilant pour le respect de celle-ci dans l'ensemble du quartier

Entre mai et septembre, identifier des personnes responsables à la Ville de Québec, et ce, afin de mettre en application la politique du bruit. Ces personnes doivent être disponibles et les citoyens peuvent communiquer avec elles sans se perdre dans les méandres de la bureaucratie.

Mettre de l'avant une campagne de sensibilisation auprès de la population pour informer quant au respect de cette politique.

Bruit et spectacles

Être vigilant l'été, en fait de mai à septembre, quant au respect des horaires en ce qui concerne les spectacles offerts dans le Vieux-Québec ou sur la colline Parlementaire. S'assurer que les amuseurs publics respectent le règlement sur le bruit.

Mieux gérer le dossier des amuseurs publics signifie en fait pouvoir choisir le genre d'amuseurs publics souhaité dans le Vieux-Québec. À l'automne 2009, l'Association des gens d'affaires de la rue Saint-Jean a effectué des tests auprès des jongleurs et artistes de cirque. Ces tests ont été très satisfaisants. Ce sont les musiciens qui posent problème : musique forte, etc. Par exemple, sur la rue Saint-Jean, il faut tenir compte, dans le choix des prestataires, de la durée du spectacle proposé. En 2010, tant le conseil de quartier que les associations de gens d'affaires devront être vigilants sur ce dossier.

Interdire toute sonorisation dans les parcs où des riverains peuvent en subir les conséquences.

Ex. : Place de l'Hôtel de Ville (parc Taschereau).

Bruits et commerçants

Interdire et/ou contrôler la sonorisation sur la rue par les commerçants, et ce, 24 heures, qu'il s'agisse de boutiques, de restaurants, de café-terrasse. Le contrôle concerne, en fait, les terrasses.

-Faire des vérifications auprès des commerçants diffusant une musique extérieure, valider les normes et les avertir en cas d'abus. Les encourager à choisir une musique francophone.

Bruits et industrie portuaire

Il est demandé aux instances de la Ville de Québec d'intervenir auprès du port de Québec pour que celui-ci se comporte en bon citoyen corporatif et n'entrepose plus le vrac à proximité du secteur résidentiel afin de respecter la quiétude des résidents, et ce, dans un proche avenir.

3. Recommandations sur d'autres points majeurs

Toilettes publiques, poubelles et déchets

Ce point est tout aussi insatisfaisant qu'important. Il est inconcevable que le Vieux-Québec offre aussi peu de toilettes publiques et les signale de façon aussi lacunaire. Il faudrait au moins identifier dans un dépliant les lieux et horaires des toilettes publiques. De plus, un concours d'architecture comme à Bilbao pour implanter des toilettes dignes du lieu patrimonial ne serait pas vain.

En ce qui concerne les poubelles, il est demandé que dans le Vieux-Québec, elles soient choisies de manière à régler le problème des vidanges qui traînent par terre ou des poubelles qui coulent. De plus, une poubelle devrait être ajoutée au coin des rues Garneau et Côte de la Fabrique

Signalisation et affichage

Notoirement insatisfaisant dans tout le quartier. Les pancartes de stationnement sont difficilement visibles, tombant souvent sous les bacs à fleurs. Une installation plus visible aiderait grandement les visiteurs à respecter les règlements.

Dans les zones résidentielles, installer de l'affichage esthétique, sous forme d'affichettes, afin de remercier les visiteurs qui respectent dans leur comportement les citoyens résidents (bruits).

Bornes d'information

Installer des bornes d'information à divers endroits : Place de l'Hôtel de Ville, Place d'Youville, etc. Ceci permettrait de mieux informer les visiteurs des commerces avoisinants, des services publics ou de proximité tels des pharmacies, stationnements ou toilettes publiques.

FS/ 10 février 2010